ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi sur les établissements d'hébergement touristique et d'autres dispositions législatives

(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbal de la séance du 28 mai 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 411-20090529

QUÉBEC

Première séance, le jeudi 28 mai 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi sur les établissements d'hébergement touristique et d'autres dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 19 mai 2009)

Membres présents :

M. Ouimet (Marquette), président

M. Bachand (Arthabaska)
M. Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
M. Drolet (Jean-Lesage)
Mme Gaudreault (Hull)
M. Matte (Portneuf)
Mme Ménard (Laporte), ministre du Tourisme
M. Pagé (Labelle) en remplacement de M. Gaudreault (Jonquière)
M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière de tourisme de faune et de parcs, en remplacement de M. Trottier (Roberval)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Raymond Lesage, sous-ministre adjoint au développement, à l'accueil et à l'hébergement touristique, ministère du Tourisme
Me Marie-Claude Parent, ministère de la Justice

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 14, M. Ouimet (Marquette) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président dépose le document coté CET-33 (annexe III).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Mme Ménard (Laporte) et M. Villeneuve (Berthier) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Lesage de prendre la parole.

Après débat, il est convenu de suspendre l'étude de l'article 2.

Article 3 : Un débat s'engage.

À 12 h 18, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : L'article 4 est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à Me Parent de prendre la parole.

Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Mme Ménard (Laporte) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 7, amendé, est adopté.

Articles 8 et 9 : Les articles 8 et 9 sont adoptés.

Article 10 : Un débat s'engage.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux.

La Commission reprend ses travaux à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 15 h 05, M. Ouimet (Marquette) déclare la séance ouverte.

Article 10 (suite) : Le débat se poursuit.

M. Villeneuve (Berthier) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

L'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Ouimet (Marquette), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Villeneuve (Berthier) - 1.

Contre : M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Drolet (Jean-Lesage), Mme Gaudreault (Hull) et Mme Ménard (Laporte) - 4.

Abstention : M. Ouimet (Marquette) - 1.

L'amendement est rejeté.

Après débat, l'article 10 est adopté à la majorité des voix.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 2 suspendue précédemment.

Article 2 (suite) : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 11 : L'article 11 est adopté à la majorité des voix.

Articles 12 et 13 : Les articles 12 et 13 sont adoptés.

Article 14 : Un débat s'engage.

À 16 h 01, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 14 est adopté.

Articles 15 à 17 : Les articles 15 à 17 sont adoptés.

Article 18 : Mme Ménard (Laporte) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 18, amendé, est adopté.

Article 19 : L'article 19 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

REMARQUES FINALES

M. Villeneuve (Berthier) et Mme Ménard (Laporte) font des remarques finales.

À 16 h 14, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Éric Thomassin

Le président de la Commission,

François Ouimet

ET/ml

Québec, le 28 mai 2009

ANNEXE I

Amendements et sous-amendement adoptés

Am 1
Art. 7

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

PROJET DE LOI N° 31

AMENDEMENT

Article 7

Insérer, dans le paragraphe 1° de l'article 7 du projet de loi et après le mot « dans », les mots « ce qui précède ».

Adopté

Am 2
Art. 18

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

PROJET DE LOI N° 31

AMENDEMENT

Article 18

Remplacer, à l'article 18 du projet de loi, les mots « ou de » par les mots « ou de la ».

Adopté

ANNEXE II

Amendements rejetés et retirés

Am a
Art 10

Amendement à l'article 10 du projet de loi 31.

L'article 10 du projet de loi est modifié par:

«30. L'attestation de classification d'un établissement touristique, à l'exception d'une attestation de classification provisoire, doit être affichée à la vue du public pendant la période d'exploitation de l'établissement, aux endroits déterminés par règlement du gouvernement. Il en est de même du prix de l'hébergement».

Rejeté

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

André Querry. *La problématique de l'hébergement touristique dans l'arrondissement Ville-Marie.* 6 octobre 2008. 42 p. Déposé le 28 mai 2009. CET-33